



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 11 janvier, à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - André Daraïche
Siège # 2 - Marise Ouellet
Siège # 5 - Claude Cloutier

Sont absents(es), les conseillers(ères) :
Siège # 4 - Alain Gagnon
Siège # 6 - Yannick Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame Marie-Eve Tanguay, directrice générale, greffière et trésorière assiste également à cette séance.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte et explique pourquoi la rencontre du 10 janvier 2024 est tenu le 11 janvier; conditions météorologiques- déplacement non prudent.

01-01-24

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

01 -

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - CORRESPONDANCE

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04.01 - Séance ordinaire du 6 décembre 2023

04.02 - Séance extraordinaire du 20 décembre 2023- budget

04.03 - Séance extraordinaire du 20 décembre 2023

05 - TRÉSORERIE

05.01 - Rapport des dépenses

06 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

07.01 - Règlement concernant la sécurité incendie de la municipalité; Avis de motion et dépôt du projet de règlement

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.01 - Politique de gestion des risques psychosociaux

11.02 - Politique de prévention des comportements violents en milieu de travail

11.03 - Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et des traitements des plaintes

11.04 - Politique en matière de drogues, d'alcool, de médicaments et d'autres substances similaires

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13 - LÉGISLATION

13.01 - Règlement 234-2023 modifiant le règlement 209-2018 fixant les montants remboursés aux membres du conseil et aux employés de la municipalité du Mont-Saint-Pierre pour les frais de déplacement, séjours à l'extérieur et repas; Adoption

13.02 - Règlement 235-2023 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la municipalité; Adoption

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Claude Cloutier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

03 - CORRESPONDANCE (DÉPÔT DE DOCUMENT)

La directrice générale ne dépose pas document d'information aux membres du conseil.

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-01-24

04.01 - Séance ordinaire du 5 décembre 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin

de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE André Daraiche
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03-01-24

04.02 - Séance extraordinaire du 20 décembre 2023- budget

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 décembre 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE Marise Ouellet
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04-01-24

04.03 - Séance extraordinaire du 20 décembre 2023

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 décembre 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR UNE PROPOSITION DE Claude Cloutier
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05 - TRÉSORERIE

05-01-24

05.01 - Rapport des dépenses

ATTENDU que la directrice générale, et greffière trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Daraiche
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 10-01-2024 totalisant 19 526.54\$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

D'autoriser la trésorière à faire le nécessaire pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06 - Administration générale

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

06-01-24

07.01 - Règlement concernant la sécurité incendie de la municipalité; Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Avis de motion est donné par la conseillère Marise Ouellet à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le projet de règlement, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

07-01-24

11.01 - Politique de gestion des risques psychosociaux

CONSIDÈRENT l'absence d'une telle politique

IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER la politique, tel que soumis.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 08-01-24 **11.02 - Politique de prévention des comportements violents en milieu de travail**
CONSIDÈRENT l'absence d'une telle politique
IL EST PROPOSÉ PAR Claude Cloutier
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :
D'ADOPTER la politique, tel que soumis.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 09-01-24 **11.03 - Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et des traitements des plaintes**
CONSIDÈRENT l'absence d'une telle politique
IL EST PROPOSÉ PAR André Daraiche
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :
D'ADOPTER la politique, tel que soumis.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 10-01-24 **11.04 - Politique en matière de drogues, d'alcool, de médicaments et d'autres substances similaires**
CONSIDÈRENT l'absence d'une telle politique
IL EST PROPOSÉ PAR Marise Ouellet
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :
D'ADOPTER la politique, tel que soumis.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
- 13 - LÉGISLATION**
- 11-01-24 **13.01 Règlement 234-2023 modifiant le règlement 209-2018 fixant les montants remboursés aux membres du conseil et aux employés de la municipalité du Mont-Saint-Pierre pour les frais de déplacement, séjours à l'extérieur et repas.**
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Marise Ouellet et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil 5 décembre 2023;
- IL EST PROPOSÉ PAR : Marise Ouellet
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :
- D'adopter le règlement 234-2023 modifiant le règlement 209-2018 fixant les montants remboursés aux membres du conseil et aux employés de la municipalité du Mont-Saint-Pierre pour les frais de déplacement, séjours à l'extérieur et repas.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-24

13.02 Règlement 235-2023 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la municipalité.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Alain Gagnon et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil 5 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement 235-2023 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions

13-01-24

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR UNE PROPOSITION DE André Daraïche
IL EST RÉSOLU Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h45

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Magella Emond
Maire



Marie-Eve Tanguay
Directrice Générale secrétaire et trésorière